

16 millions pour protéger l'eau du marais

Un nouveau contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) est signé. Le but : l'entretien et la protection des zones humides. Une partie du financement, notamment pour l'entretien des berges, est incertaine.

Pourquoi ? Comment ?

Un CTMA, c'est quoi ?

Il est bien fini le temps où les habitants et les paysans des marais entretenaient eux-mêmes leur environnement. Pour lutter, l'hiver, contre les inondations. Et, l'été, préserver les ressources en eau.

Aujourd'hui, l'État (Établissement public du Marais poitevin), deux régions (Poitou-Charentes et Pays de la Loire), trois départements (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime) sous couvert de l'IIBSN (Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise), les syndicats de marais déterminent des actions et injectent des fonds pour préserver les fragiles zones humides du marais. Par le biais d'un plan, le CTMA, Contrat territorial milieux aquatiques.

Un CTMA, à quoi ça sert ?

Entretien des berges et des parcelles, les ouvrages hydrauliques du Marais poitevin, préserver la biodiversité, en tentant d'éradiquer des espèces envahissantes (jussie, ragondins), mais aussi en achetant des terres agricoles.

Le dernier CTMA signé concerne quelle zone géographique ?

Le contrat qui a été signé par 18 partenaires, la semaine dernière, touche trois départements (voir infographie), sur 15 000 hectares des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes. Il suit l'axe de la Sèvre Niortaise

Qui le pilote et le finance ?

L'IIBSN (1), le parc naturel du Marais poitevin, les syndicats de marais sont les principaux maîtres d'ouvrage. Le CTMA est financé par l'Agence de l'eau, émanation du Ministère du développement durable, pour 4,3 millions d'euros. Les trois conseils généraux apportent 3,2 millions d'euros. L'Établissement public du Marais poitevin contribue à hauteur de 3,4 millions.

À quoi vont servir les 16 millions d'euros ?

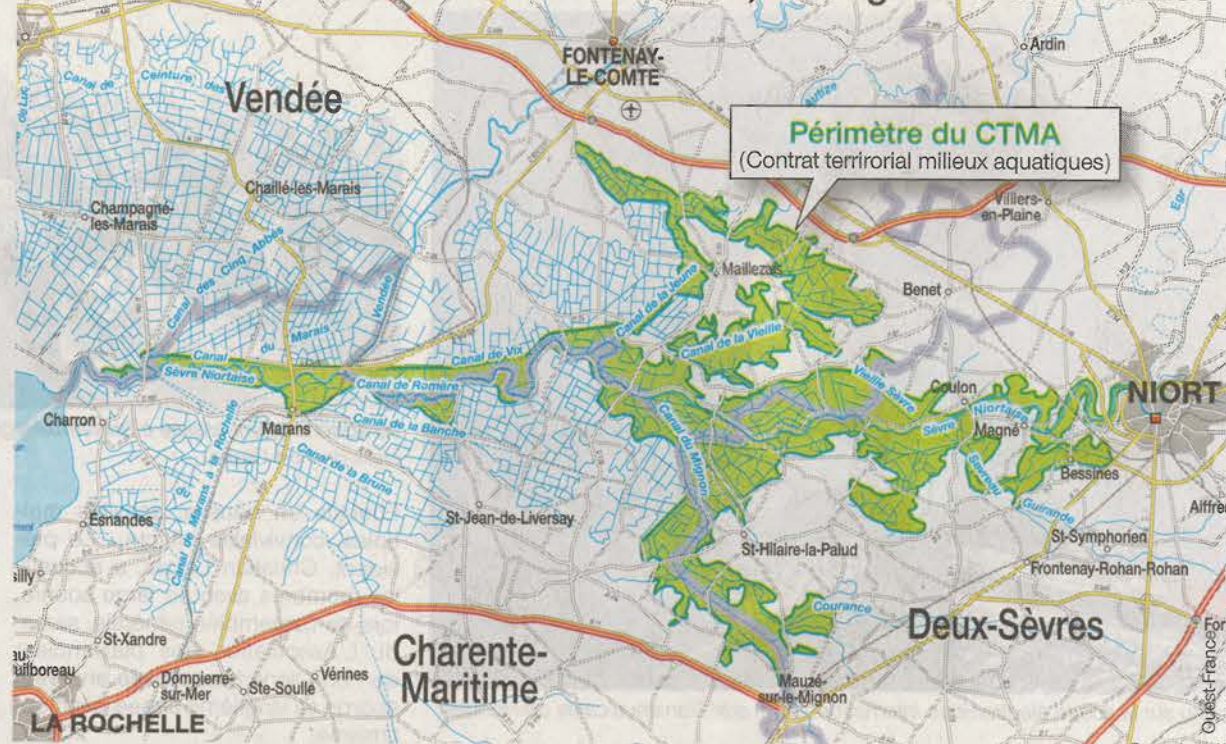
563 900 € : pour les évaluations, les études et les suivis.

4,6 millions d'euros : pour la restauration du lit et des berges (plantations, désenvasement, désencombrement).

2 millions d'euros : pour l'entretien du lit et des berges.

6 millions d'euros : les travaux sur ouvrages (exemple : aménagements

Les marais mouillés de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autizes



Où va-t-on trouver les 5,1 millions qui restent ?

Après des syndicats de marais, dont les fonds proviennent des taxes foncières, de la Ville de Niort et d'autres signataires. Pour l'entretien des berges, on table sur « **des crédits européens, dont on n'a, aujourd'hui, aucune certitude** », relève Gilles Chourré de l'IIBSN.

D'autres entités mettront la main au porte-monnaie : l'Union des marais mouillés, la communauté de communes Vendée Sèvre Autise, FDGDON85 (syndicat agricole contre les organismes nuisibles), le Conservatoire régional d'espaces naturels Poitou-Charentes, le syndicat mixte Vendée Sèvre Autise et les trois chambres d'agriculture concernées.

Est-ce le premier de ce type ?

C'est le troisième. Le premier (signé en 2000) était consacré aux voies d'eau d'intérêt collectif (pour un bud-

get de 6 millions d'euros). A partir de 2007, l'aménagement foncier est au programme du deuxième contrat. 11 millions d'euros sont dépensés entre 2007 et 2012. « **Ces contrats ont été achevés dans les temps et ont été financés dans leur intégralité** », précise Gilles Chourré.

Michèle BESSON.

(1) IIBSN : collectivité territoriale qui regroupe les conseils généraux de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Présidée par le Vendéen Dominique Souchet.

Depuis le 1^{er} janvier, elle a la gestion du domaine public fluvial de la Sèvre, des Autize(s) et du Mignon, qui était avant une compétence de l'État.



Signature officielle à Maillé, en Vendée, la semaine dernière.

10 millions d'euros

C'est ce que le conseil général de Vendée a attribué aux contrats en faveur des milieux aquatiques ces cinq dernières années. En intervenant sur des berges et des ouvrages se situant sur des routes départementales. « **Les conseils généraux de Vendée et des Deux-Sèvres sont des partenaires importants, pourvu que ça dure** », espère Marie-Jo Chatevaire, conseillère pour le canton de Fontenay.